

■ Une évolution contrastée des indicateurs du recouvrement

Au mois de février, les indicateurs du recouvrement affichent une évolution contrastée, comme les mois précédents. Les délais sont en baisse alors que les impayés remontent sur quelques catégories.

Le taux d'impayés des entreprises de moins de 10 salariés est en diminution de 0,53 point sur un an. Cette baisse qui intervient un mois après la première échéance trimestrielle de l'année, traduit une légère amélioration de la situation pour les TPE après quelques difficultés d'encaissement au mois de janvier. La baisse s'explique uniquement par la diminution des débits réels. Parallèlement, le taux de ponctualité des paiements est en diminution de 0,15 point. Les demandes de délais pour les petites entreprises affichent une baisse marquée sur un an glissant (- 4,5 %). La comparaison sur les trois derniers mois connus fait état d'une diminution plus marquée (- 10,7 %). La baisse se poursuit donc en ce début d'année après le retournement de tendance observée fin 2015.

Dans le même temps, les entreprises de plus de 9 salariés affichent un taux d'impayés en hausse sur un an (+ 0,08 point). Cette dégradation s'explique par une hausse des impayés pour les PME (10 à 249 salariés) et les grandes entreprises (250 à 1 999 salariés). A contrario, les très grandes entreprises (2 000 salariés et plus) voient leur taux d'impayés baisser. Cela étant, il convient de relativiser cette hausse pour le moment, notamment sur les impayés des grandes entreprises qui étaient à des niveaux planchers en février 2015. Par ailleurs, le taux de ponctualité des paiements des PME est en hausse de 0,09 point. Sur l'ensemble des entreprises de plus de 9 salariés, les demandes de délais sont en diminution sur un an glissant (- 6,2 %).

Chiffre clé

1,8 millions

d'appels téléphoniques reçus en 2015 à l'Urssaf Ile-de-France.



1 4 7 2
4 8

Indicateurs internes à la gestion de l'organisme

Évolution annuelle à fin février 2016

Entreprises - 10 salariés

Taux de couverture immédiat - 0,15 pt

Taux des restes à recouvrer - 0,53 pt

Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) - 4,5 %

Entreprises + 9 salariés

Taux de couverture immédiat * + 0,09 pt

Taux des restes à recouvrer + 0,08 pt

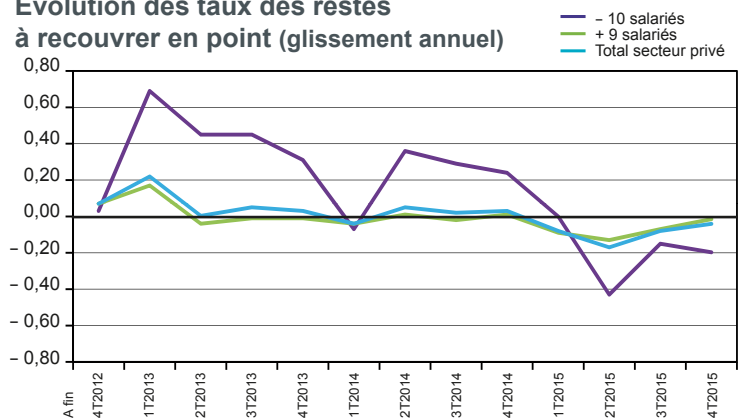
Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) - 6,2 %

* hors entreprises de plus de 250 salariés

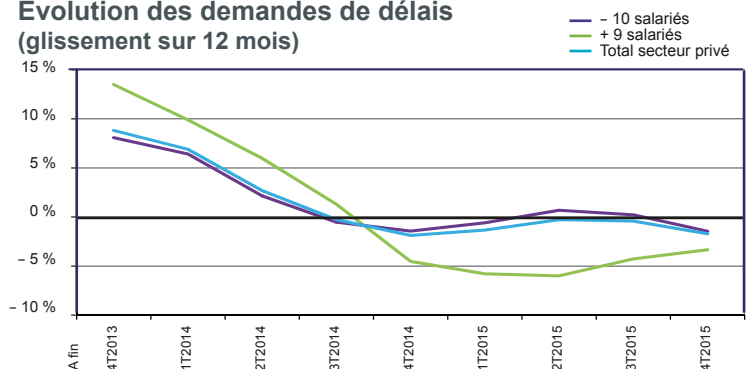
Taux de couverture immédiat : propension des cotisants à régler spontanément leurs cotisations.

Taux des restes à recouvrer : montant des cotisations non soldées par rapport aux cotisations déclarées par les entreprises.

Évolution des taux des restes à recouvrer en point (glissement annuel)



Évolution des demandes de délais (glissement sur 12 mois)



■ Une croissance des DPAE en CDI toujours dynamique

À fin janvier, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en hausse de 2,9 %. Cette progression est dans la suite des évolutions observées les mois précédents. A trois mois, le nombre de DPAE augmente dans les mêmes proportions (+ 2,8 %).

Le nombre de DPAE en CDI progresse sur un an glissant (+ 4,4 %), poursuivant et accentuant la dynamique observée depuis quelques mois. Sur les trois derniers mois connus, l'augmentation est même supérieure (+ 6,5 %). Les CDD de plus d'un mois affichent également une hausse sur trois mois (+ 5,0 %) alors que la croissance des CDD de moins d'un mois est moins vigoureuse que le mois précédent (+ 1,7 % après + 2,0 %).

■ La hausse de l'emploi se poursuit au 3^e trimestre

Au 3^e trimestre, l'emploi salarié privé en Ile-de-France est de nouveau en hausse trimestrielle de 0,2 %, grâce au tertiaire hors intérim. Plus de 9 000 emplois ont été créés durant ces trois mois. Sur un an, le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 29 600 salariés (+ 0,7 %). Cette progression s'explique par la dynamique des trois premiers trimestres 2015. L'emploi francilien signe ainsi un troisième trimestre de croissance. À fin septembre, l'Ile-de-France dépasse pour la première fois son niveau d'emploi d'avant crise. Dans le même temps, l'emploi national croît de 0,3 % sur un an.

La masse salariale progresse de 1,9 % sur un an cumulé (+ 2,1 % pour le seul 3^e trimestre), soit une progression légèrement plus rapide que celle observée au plan national (+ 1,5 %). La masse salariale reste donc relativement dynamique, avec un deuxième trimestre à plus de 1,8 % sur un an. En conséquence, la croissance du SMPT (salaire moyen par tête) augmente un peu, avec une hausse de 1,5 % sur un an. Le SMPT francilien s'établit à 3 217 euros brut.

L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. En 2015, elle a collecté 105 milliards d'euros de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle à fin janvier 2016

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants)	+ 2,9 %
Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants)	+ 2,8 %
Nombre de CDI (sur 12 mois glissants)	+ 4,4 %
Poids des CDI dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	14,8 %
Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 1,3 %
Poids des CDD de plus d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	12,0 %
Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 2,8 %
Poids des CDD de moins d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	73,3 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	1 073 382

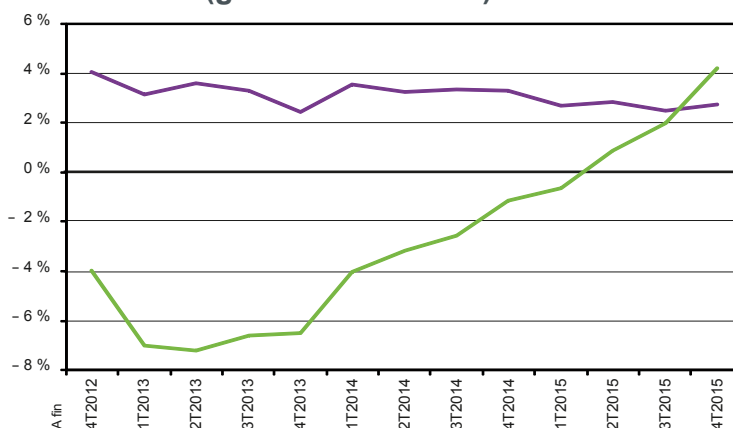
Évolution annuelle à fin septembre 2015

Effectifs salariés	+ 0,7 %
Salaire Moyen Par Tête	+ 1,5 %
Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées)	4 555 274

Évolution annuelle du 3^e trimestre 2015

Assiette salariale	+ 2,1 %
--------------------	---------

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Évolution de la masse salariale, effectifs et salaires moyens

